



Je peux avoir carte 10 ans avec cdi

Par **karim**, le **16/08/2009** à **16:18**

Bonjour, rnje suis marié ça fait un ans et j'ai un CDI mais moi et ma femme ça marche pas trop rn rnje veux savoir si je peux faire ma carte 10 ans avec CDI que j'ai rn merci tous le monde rn " urgent svp "

Par **anais16**, le **18/08/2009** à **11:05**

Bonjour, rn rn non obtient pas la carte de résident aussi facilement! rn rn Je pense que vous avez obtenu vos papiers en tant que conjoint de français. rn La carte de résident n'est donc possible qu'au bout de trois ans en situation régulière en tant que conjoint de français. rn rn Attention: en tant que conjoint de français, s'il y a rupture de la vie commune avant les trois ans, votre titre de séjour ne sera pas renouvelé! Votre femme doit également se présenter avec vous en préfecture lors de chaque renouvellement!

Par **bassbaki**, le **19/08/2009** à **10:26**

Bonjour, rn moi je suis en france depuis 8 ans et j'ai 1 CDI depuis 3 ans. ma demande de la carte de 10 ans est refusée. rn il faut 5 cartes salariées pour l'avoir. rn rn Bonne journée